



**POINTS SAILLANTS DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
RÉUNION DU CONSEIL DU FEM
10-12 novembre 2009**

1. Certaines des questions soulevées par les membres du Conseil sur les différents points de l'ordre du jour et les décisions en résultant ont donné lieu aux explications, précisions et interprétations suivantes, consignées par le Secrétariat. Le compte rendu conjoint des présidents est un relevé des décisions prises. Les points ci-après le complètent.

Point 4 de l'ordre du jour

Rapport de la présidence du Groupe consultatif pour la science et la technologie (STAP)

2. Un certain nombre de Membres accueillent favorablement les propositions du STAP concernant l'intégration intersectorielle, en particulier dans le contexte des plateformes-cadres.

3. D'autres Membres se félicitent des propositions du STAP concernant l'apprentissage concret au sein du FEM, étant entendu que le rôle du STAP dans le domaine de la science appliquée est clairement défini par rapport à celui du Bureau de l'évaluation.

4. Quelques Membres encouragent le STAP à travailler avec d'autres institutions scientifiques, notamment les organes subsidiaires des Conventions.

Point 5 de l'ordre du jour

Allocutions des secrétaires exécutifs des Conventions

5. Plusieurs Membres soulignent l'importance des résultats de la neuvième session de la Conférence des parties à la CNULD, notamment en ce qui concerne les indicateurs de l'impact de la dégradation des sols, le FEM souhaitant renforcer ses activités de suivi et d'évaluation de la dégradation, la régénération, la mise en valeur et l'amélioration des sols.

6. Un certain nombre de Membres préconisent une augmentation des ressources financières à allouer au domaine d'intervention « dégradation des sols » à l'occasion du prochain cycle de refinancement du FEM.

Point 6 de l'ordre du jour Relations avec les instances des Conventions

7. Comme suite à l'examen par le Conseil des formules envisageables pour le cadre de référence du quatrième examen de l'efficacité du mécanisme de financement de la Convention sur la diversité biologique, la directrice générale et présidente du FEM promet d'envoyer une lettre au Secrétariat de la Convention exprimant la reconnaissance du Conseil pour l'honneur qui lui a été fait en l'invitant à donner son avis sur la préparation du cadre de référence. Elle promet également de faire savoir que le Conseil n'a pas davantage de préférence pour une formule que pour une autre.

8. Il est porté à l'attention du Conseil que le FEM a été invité par la Réunion des parties au Protocole de Montréal à « co-coordonner », avec le Secrétariat du Fonds multilatéral, un séminaire d'un jour sur le thème de la recherche et de la mobilisation des fonds, dont les ressources financières complétant celles fournies dans le cadre du Fonds multilatéral au titre de la destruction des substances nocives pour l'ozone. Ce séminaire se tiendra en marge de la prochaine réunion du Groupe de travail à composition non limitée en juillet 2010.

Point 7 de l'ordre du jour Rapport du directeur du Bureau de l'évaluation

9. Certains Membres demandent à savoir si de nouvelles évaluations, telles l'évaluation du Fonds pour la terre et du Centre d'échange, et les auto-évaluations nationales des capacités à renforcer pourraient être inscrites au programme de travail du Bureau de l'évaluation. Faisant savoir au Conseil que le Bureau devra élaborer des documents conceptuels pour ces évaluations, le directeur du Bureau prie le Conseil d'approuver des fonds additionnels s'il souhaite que ces évaluations fassent partie du programme de travail en cours du Bureau.

Point 8 de l'ordre du jour Rapport annuel de 2009 sur l'impact des projets

10. Deux Membres suggèrent vivement d'envoyer l'évaluation de l'impact des substances qui appauvrissent l'ozone aux instances du Protocole de Montréal pour information.

Point 9 de l'ordre du jour Programme de microfinancements

11. La majorité des Membres approuvent l'exécution du Programme par l'UNOPS tel qu'envisagé. Toutefois, les Membres et les représentants des organisations de la société civile estiment également qu'il faut améliorer l'exécution par l'UNOPS en augmentant les décaissements et l'efficacité et en pourvoyant suffisamment de personnel.

12. Un certain nombre de Membres suggèrent que l'UNOPS établisse un plan d'action pour améliorer ses opérations, assorti d'un processus de suivi bien défini. La directrice générale promet de veiller à l'établissement de ce plan.

13. Certains Membres ayant du mal à comprendre pourquoi l'exécution du Programme par l'UNOPS constitue la meilleure option, il est proposé d'envisager d'autres formules possibles si les pays le souhaitent, notamment ceux dont les programmes ont fait l'objet d'une reclassification, comme par exemple le recours à des ONG pour élaborer directement un projet de grande envergure.

Point 10 de l'ordre du jour Adhésion à la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide

14. Plusieurs Membres se félicitent de l'attachement du FEM à la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide et aux principes du Programme d'action d'Accra. Il est mentionné que l'adhésion aux principes de coordination, de renforcement des mécanismes nationaux, d'harmonisation, d'alignement et de gestion axée sur les résultats est importante pour le FEM.

15. Un Membre fait observer que toutes les Entités d'exécution ayant adhéré à la Déclaration de Paris, il est normal que le FEM en fasse autant. Un autre Membre s'interroge sur les conséquences juridiques de cette adhésion, étant donné que tous les pays bénéficiaires du FEM n'ont pas signé la Déclaration de Paris.

16. Un certain nombre de Membres demandent des précisions sur la manière dont le FEM entend appliquer les principes de la Déclaration, indiquant que tous les principes, indicateurs et objectifs ne s'appliqueraient pas à l'institution.

17. Des Membres s'inquiètent de l'adhésion formelle du FEM à la Déclaration de Paris en raison du terme « aide » qui renvoie à l'aide publique au développement. Ils mettent également en garde contre les conséquences à long terme de cette adhésion sur les grandes orientations de l'institution. Un Membre fait observer que le modèle de « l'aide » n'est pas applicable au FEM qui est tenu d'appliquer les directives des Conférences des parties.

Point 11 de l'ordre du jour Système transparent d'allocation des ressources

18. De nombreux Membres félicitent le Secrétariat de la qualité du document sur le STAR et de la simplicité et la fonctionnalité accrues du système. Certains Membres indiquent une préférence pour la formule 1, étant donné que les indicateurs n'ont pas été entièrement mis à l'épreuve dans tous les domaines d'intervention et que l'on souhaitait améliorer le DAR avant de l'élargir aux autres domaines d'intervention. Soulignant l'importance du système d'allocation des ressources dans la prise en main des projets par les pays et la prévisibilité des ressources dans les domaines d'intervention « changements climatiques » et « diversité biologique », d'autres Membres estiment que la formule 2 est préférable parce qu'elle renforce cette prise en main. Plusieurs Membres indiquent une préférence pour une conciliation des formules 1 et 2, et sont donc favorables à une solution hybride (la formule 3).

19. Plusieurs Membres invoquent les conclusions de l'examen à mi-parcours du DAR selon lesquelles ce dispositif ne marchait pas aussi bien pour les pays de petite taille, le niveau des ressources allouées à ces pays, souvent confrontés à des problèmes de capacités, ne correspondant pas à leurs besoins. Par conséquent, de nombreux Membres sont d'avis qu'une

marge de manœuvre doit être laissée aux pays dont le montant de l'allocation est inférieur à un certain seuil et qu'il faut allouer davantage de ressources aux pays plus petits et plus pauvres. D'autres rappellent le mandat du FEM qui consiste à améliorer l'état environnemental de la planète et la nécessité de trouver un juste équilibre entre l'octroi de ressources aux pays pauvres et l'accroissement au maximum des effets positifs pour l'environnement mondial. De nombreux Membres estiment qu'aucune formule d'allocation des ressources ne marchera de façon optimale si le niveau de reconstitution des ressources de l'institution n'est pas solide.

20. S'agissant des indicateurs, quelques Membres insistent sur l'importance de disposer au préalable d'indicateurs solides et transparents avant d'établir un système d'allocation des ressources dans un domaine d'intervention donné. Globalement, les Membres se félicitent de l'indice de potentialité du FEM dans le domaine d'intervention « diversité biologique ». S'agissant du domaine d'intervention « changements climatiques », quelques Membres proposent de porter à plus de 5 % l'indicateur pour la composante « LULUCF ». La directrice générale fait savoir que cela n'est pas possible en raison de la faiblesse de l'indicateur utilisé. En outre, le Secrétariat ne souhaite pas anticiper toute décision qui découlera de la négociation sur le changement climatique. L'importance des forêts a toutefois été relevée, et de l'avis général le programme de gestion durable des forêts doit être financé par les ressources réservées dans le domaine d'intervention concerné. Pour ce qui est des indicateurs dans le domaine des POP, de nombreux Membres émettent des réserves sur la qualité de ces indicateurs et le manque de données. Étant donné qu'environ 70 pays seulement disposent réellement de données, un certain nombre de Membres estiment qu'il est prématuré d'appliquer le STAR au domaine d'intervention « POP ».

21. Tous les Membres conviennent que le plafond applicable dans le domaine des changements climatiques doit être revu à la baisse, que les allocations pour frais aux Entités d'exécution doivent continuer de relever du STAR, et qu'il faut approuver le principe de ressources réservées (activités habilitantes, gestion durable des forêts et projets mondiaux et régionaux) proposé par le Secrétariat. L'ensemble des Membres reconnaissent en outre qu'une certaine marge de manœuvre doit être laissée aux pays, gardant à l'esprit la nécessité pour eux de s'acquitter de leurs obligations au titre des Conventions. Émettant des réserves sur la part des ressources réservées qu'il est actuellement proposé de fixer à 20 %, plusieurs Membres suggèrent de la revoir à la baisse.

22. Enfin, deux Membres se disent préoccupés par l'idée des plans d'action librement adoptés. Bien qu'ils conviennent de l'utilité d'employer les fonds disponibles au profit des pays souhaitant bénéficier de ces consultations, ils s'inquiètent de la possibilité que les plans d'action librement adoptés ne deviennent pas une norme ou un critère à remplir à l'avenir.

Point 12 de l'ordre du jour Programme de travail

23. Les Membres rendent hommage au Secrétariat qui a présenté un excellent programme de travail et ils se félicitent de l'amélioration de la qualité des FIP. Les avis du STAP concernant les FIP sont également jugés très utiles.

24. Bon nombre de Membres se félicitent de la part importante de ce programme de travail qui est consacrée à l'Afrique dans tous les domaines d'intervention.
25. Des questions sont soulevées par différents Membres concernant la composition du programme de travail, en particulier la part relativement importante des FIP rattachées à une plateforme-cadre, mais aussi les critères de sélection des 34 FIP, dont 11 correspondant à des projets de transfert de technologies.
26. La directrice générale explique que la composition du programme de travail de novembre était dictée en partie par les ressources disponibles et par la priorité accordée aux FIP rattachées à une plateforme-cadre jusqu'au 30 septembre, d'où leur proportion relativement importante.
27. Elle ajoute que les 11 projets de transfert de technologies ont été retenus sur la base des ressources allouées au Programme stratégique de Poznań sur le transfert de technologies. En outre, tous les points focaux et le Secrétariat de la CCNUCC ont reçu une lettre indiquant les critères d'admission des projets applicables. Le caractère innovant des projets étant l'un de ces critères, il a été supposé qu'un risque plus élevé était associé à ces activités. La directrice générale rappelle également aux Membres qu'une FIP n'est pas un descriptif de projet exhaustif et ne fait donc pas ressortir tous les risques associés au projet considéré.
28. Un Membre demande qu'un rapport de suivi de l'exécution des projets de transfert de technologies soit présenté au Conseil à un stade donné.
29. Il est noté que l'une des FIP présentées dans le programme de travail, celle correspondant au projet sur la biodiversité en Guinée intitulé *SPWA-BD – Prise en compte systématique de la gouvernance des minerais en Guinée*, a été retirée du programme de travail par la Banque mondiale en raison de la situation de fait dans laquelle se trouve le Gouvernement guinéen. Le Membre représentant le groupe de pays auquel appartient la Guinée prie instamment la Banque mondiale d'envisager d'inscrire le projet dans un programme de travail ultérieur lorsque la situation dans ce pays se sera améliorée.
30. Constatant les trois projets rattachés à la plateforme-cadre *Alliance FEM-Pacifique pour un avenir viable*, un Membre exprime sa reconnaissance et demande que les autres projets de la plateforme bénéficient d'un appui continu.
31. Un Membre émet des réserves sur le projet de transfert de technologies au Cambodge intitulé *Transfert de technologies dans le domaine du changement climatique : Utilisation de la biomasse des résidus agricoles pour produire de l'énergie durable*. L'on estime que ce projet présente un certain nombre de risques qui n'ont pas été bien identifiés et quantifiés. Il est proposé de retirer ce projet du programme de travail et de le resoumettre après un second examen du STAP. À l'issue d'une nouvelle consultation, il est décidé de maintenir le projet dans le programme de travail. Le STAP devra cependant réaliser un second examen du projet que le pays et l'Entité d'exécution prendront en considération dans la poursuite de la préparation du projet. Le second examen réalisé par le STAP sera transmis aux Membres pour faire en sorte que les réserves émises soient bien prises en compte avant que le projet passe à l'étape suivante.
32. La directrice générale fait observer que le FEM devrait recevoir environ 300 millions de dollars en décembre en appui à un autre programme de travail à présenter hors réunion début

2010, et éventuellement 80 millions de dollars supplémentaires autour de mai/juin 2010 pour un autre programme de travail possible à présenter hors réunion.

Point 14 de l'ordre du jour Questions diverses

33. Le Conseil décide de tenir ses réunions du printemps et de l'automne 2010 les semaines du 29 juin et du 15 novembre respectivement.

34. À la demande des Membres formulée le premier jour de la réunion, le Secrétariat fait brièvement le point sur le Conseil du Fonds pour la terre. Un membre du personnel du Secrétariat présente les membres du Conseil, qui s'est réuni pour la première fois le 8 avril 2009. Il assure que le Conseil du FEM sera avisé à l'avance de la prochaine réunion du Conseil du Fonds pour la terre à laquelle ses Membres peuvent participer en qualité d'observateurs. En outre, le Conseil du FEM sera consulté avant la sélection de tout nouveau membre du Conseil du Fonds pour la terre ; la directrice générale souligne toutefois la nécessité de mener à terme les délibérations en cours concernant l'orientation future du Fonds pour la terre avant l'annonce de tout projet d'accroissement futur de la composition de son Conseil.

35. Un Membre demande un suivi de la question des normes fiduciaires soulevée à la réunion de juin 2009. Certains Membres n'avaient pas reçu le rapport du consultant sur l'évaluation de la BAfD. La directrice générale attribue cela à un problème technique constaté tout récemment concernant la liste de destinataires. Elle promet que le Secrétariat mettra le rapport à la disposition des Membres sans délai. Ils disposeront alors de deux semaines pour l'examiner.

CLÔTURE DE LA RÉUNION

Les présidentes déclarent la réunion close le 12 novembre 2009.